

Agreste Basse-

Données Normandie

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

recensement
agricole
2010

La Basse-Normandie, première région équine française

Préambule : les équidés présents dans les exploitations agricoles ne représentent qu'une part du total des équidés de Basse-Normandie, près de 60 %. Ce document ne traite que de ceux-ci.

Le cheval occupe toujours une place importante en Basse-Normandie. En 2010, la région regroupe 13 % des équidés recensés dans les exploitations agricoles de France métropolitaine. Avec environ 18 000 têtes chacun, Calvados, Manche et Orne arrivent aux trois premières places des départements français. Les juments et chevaux de selle et course (y compris poneys et ponettes) composent l'essentiel du troupeau équin et leur effectif a encore augmenté depuis 2000. Ce n'est pas le cas des races de trait, dont le nombre diminue fortement dans la Manche, ni des races asines (ânes, mulets ou bardots). L'élevage équin demande une main-d'œuvre salariée abondante travaillant le plus souvent à temps complet.

La spécificité équine de la Basse-Normandie ne se dément pas. En 2010, plus de 55 000 équidés (chevaux, juments et poneys de selle et course, chevaux et juments de trait, ânes) ont été dénombrés dans le

cadre du recensement agricole. Le cheptel équin régional est élevé dans plus de 5 200 exploitations dont 49 % d'entre elles se situent dans la Manche. L'abondance d'élevages dans ce département va de pair avec

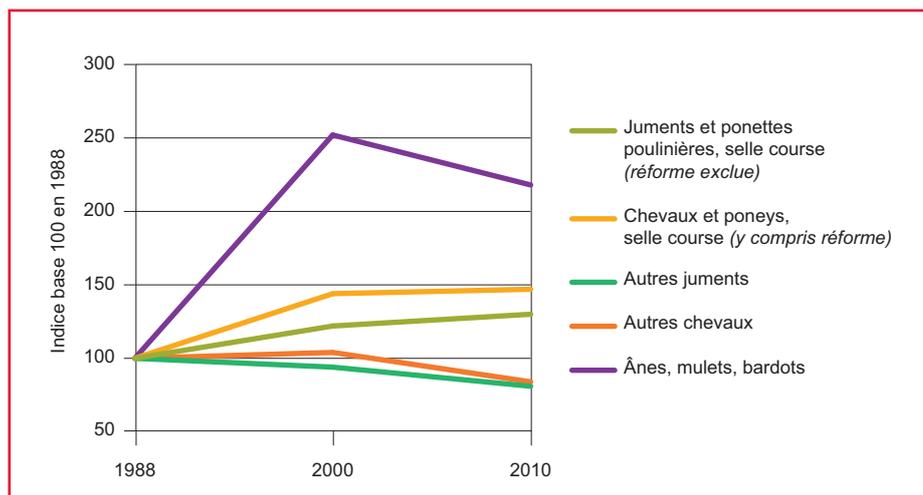
leur faible taille : l'exploitation manchoise moyenne accueille 7,3 équidés soit deux fois moins que les écuries de l'Orne (14,8) et du Calvados (13,0).

Un effectif équin en légère augmentation depuis 10 ans

	1988		2000		2010	
	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes
Juments et ponettes poulinières, selle course (réforme exclue)	4 038	14 941	4 756	18 181	3 098	19 458
Chevaux et poneys, selle course (y compris réforme)	3 957	21 087	4 752	30 293	3 211	31 052
Autres juments	756	1 379	676	1 302	412	1 121
Autres chevaux	765	1 681	646	1 753	408	1 414
Ânes, mulets, bardots	753	1 050	1 361	2 642	1 067	2 290
Équidés	...	40 138	7 895	54 171	5 211	55 335

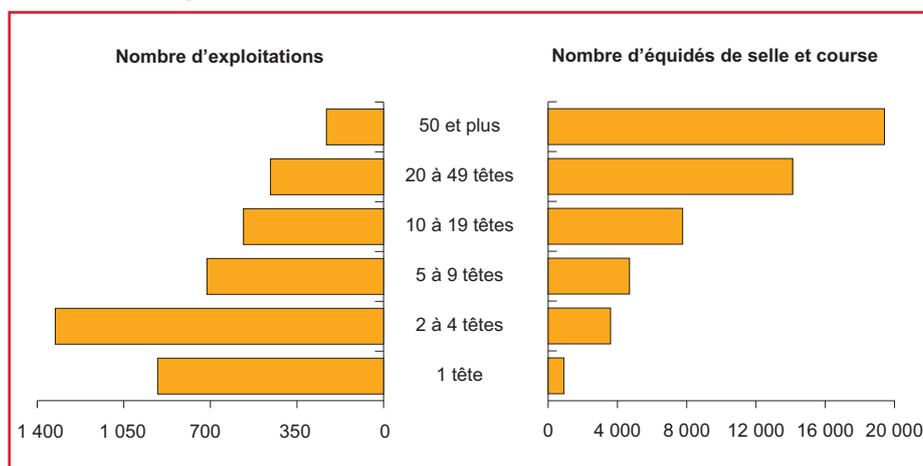
Sources : Agreste - Recensements agricoles de 1998, 2000 et 2010

Les effectifs d'équidés de selle et courses continuent à progresser



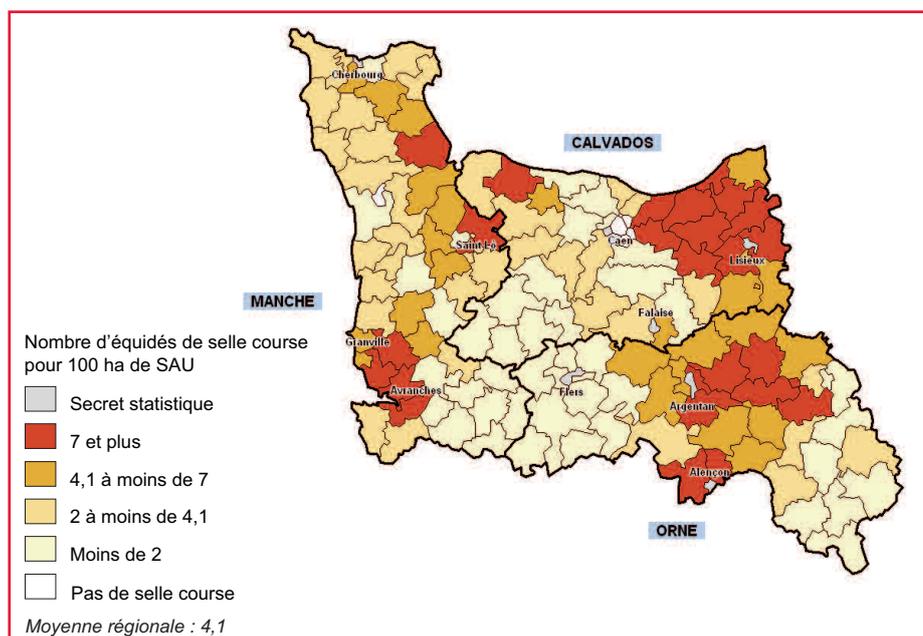
Source : Agreste - Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010

19 420 équidés de selle et course dans les 231 élevages de 50 têtes et plus



Source : Agreste - Recensement agricole de 2010

Forte densité d'équidés de selle et course dans le Pays d'Auge et au cœur du département de l'Orne



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le succès des équidés de loisir

L'ensemble des équidés bas-normands se répartit ainsi : le Calvados en accueille le plus grand nombre (18 930 têtes soit 34 % du cheptel régional), viennent ensuite la Manche, avec 18 580 équidés, puis l'Orne et ses 17 820 têtes. Les trois départements se placent aux trois premières places à l'échelle nationale.

L'engouement pour les sports et les loisirs équestres reste d'actualité. Si les effectifs équins sont en légère augmentation entre 2000 et 2010 (+ 2 %), ils le doivent aux chevaux, juments et poneys de selle et course. La croissance la plus nette, + 7 % en 10 ans, concerne les juments et ponettes poulinières. À l'inverse, les races de trait ont vu leurs effectifs diminuer. Les races asines, qui avaient connu un renouveau entre 1988 et 2000, sont en retrait de - 13 %.

Dans tous les départements, se côtoient trois types de structure : celles d'un ou deux équidés (elles sont plus de 2 000), principalement des poneys, des ânes et des chevaux de selle, dont l'usage reste familial, des exploitations comprenant une ou deux juments poulinières (plus de 1 600) destinées à la reproduction de trotteurs ou galopeurs qui seront ensuite vendus ou placés chez des entraîneurs ; et enfin d'autres structures qu'elles soient de grande taille ou plus petites comme certains haras.

Concentration accrue des élevages de selle et course

Les chevaux et juments de selle et de course (y compris poneys et ponettes) composent l'essentiel du troupeau équin : plus de 50 000 têtes sont dénombrées en 2010. La région se situe au premier rang pour le nombre de juments et ponettes de selle et course ; elles sont plus de 19 000 à assurer la reproduction.

Le cheptel se concentre dans les élevages de grande taille : 16 % des exploitations, celles de 20 têtes et plus, regroupent 66 % des équidés de selle et course. Cette concentration s'est accrue depuis 2000 puisque à l'époque, les exploitations de 20 têtes et

plus représentaient 11 % des élevages et 56 % du cheptel. Dans chaque département, l'écurie moyenne d'équidés de selle et course s'étoffe. De 2000 à 2010, elle est passée de 7,5 à 12 têtes par exploitation au niveau régional.

La dispersion reste cependant une caractéristique de l'élevage équin, surtout dans la Manche. Dans ce département, on dénombre encore 61 % d'exploitations de moins de cinq têtes parmi celles ayant au moins un équidé de race selle et course. Dans le Calvados, cette proportion est de 45 % ; elle n'est que de 30 % dans l'Orne.

Le Pays d'Auge et le centre de l'Orne apparaissent comme les espaces privilégiés pour le cheval de course. Les écuries, plus nombreuses, sont aussi les plus denses : dans quelques cantons, comme Trouville et Pont-l'Évêque, on dénombre plus de 15 chevaux pour 100 ha de SAU. Plus largement, d'Honfleur à Alençon, le territoire est marqué par la présence du cheval. Dans la moitié ouest de la région, il existe aussi des espaces propices aux chevaux de selle et course, quoique moins étendus. Les éleveurs de trotteurs, de galopeurs et de chevaux de selle profitent des côtes manchoises. Bon nombre d'entre eux sont installés entre Granville et Avranches, dans le canton de Sainte-Mère-Église, au nord-ouest ou bien encore de Saint-Lô à Bayeux.

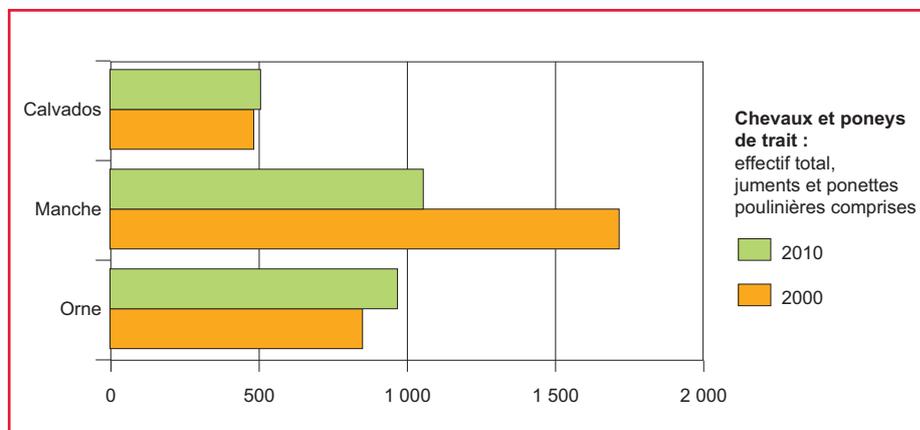
Les effectifs de race de trait diminuent fortement dans la Manche

La dénomination « race lourde » a été abandonnée au profit de « cheval de trait », soulignant les efforts de valorisation et de promotion de ces animaux. Essentiellement voués à alimenter la filière viande chevaline, les chevaux de trait ont été peu à peu réinvestis de nouvelles missions. Leurs qualités sont reconnues aussi bien pour des tâches agricoles (débardage dans les forêts par exemple) que pour des attributions originales (chevaux municipaux pour le ramassage des déchets ménagers). En outre, le tourisme vert remet sur les chemins le cheval de trait : percherons et cobs normands tractent les roulettes.

Pourtant depuis 2000, la place réservée aux équidés de race de trait, dans les exploitations agricoles de la région se réduit. 2 535 têtes ont été recensées en 2010, soit 520 animaux de moins en 10 ans. En fait, la diminution ne concerne que le département de la Manche qui a perdu près de 40 % de ses effectifs. Cette diminution concerne aussi bien les juments poulinières que les chevaux de trait. Dans le Calvados, les effectifs sont restés stables et dans l'Orne, la hausse est surtout due aux juments poulinières (+ 23 %).

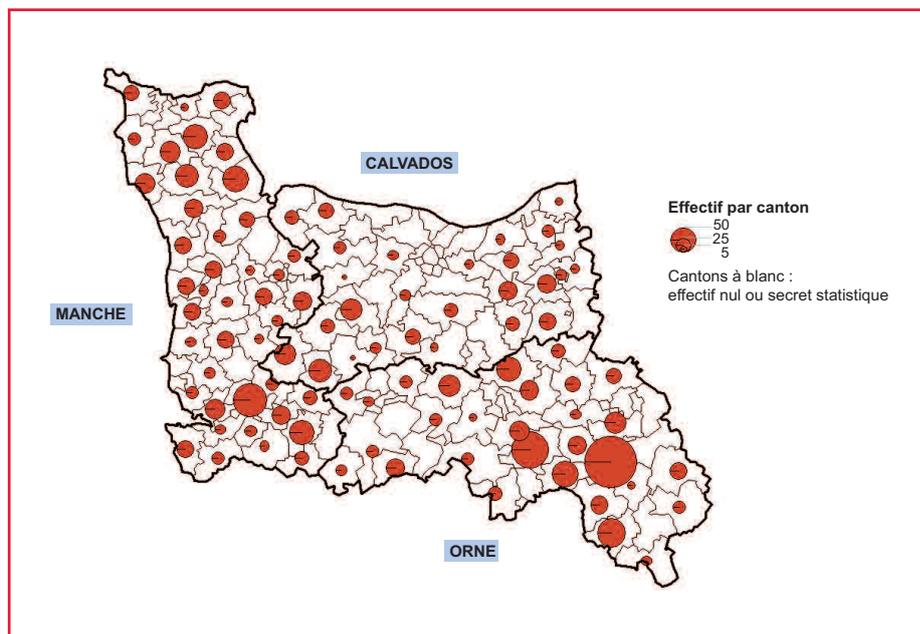
Bien que leur nombre soit en forte baisse (près de la moitié ont disparu en 10 ans), les 340 propriétaires de chevaux de trait (juments poulinières comprises) de la Manche sont encore bien répartis sur tout le territoire du département. Ce sont des exploitations ayant peu de chevaux (3,1 têtes en moyenne) n'excédant que très rarement 20 animaux (on en dénombre 3). Les 160 élevages du Calvados sont essentiellement dans le Pays d'Auge à l'Est et dans le Bocage au Sud-Ouest. Leur taille moyenne est pratiquement la même que dans la Manche

Le cheval de trait recule dans la Manche



Source : Agreste - Recensement agricole de 2000 et 2010

Les équidés de trait sont encore bien présents dans la Manche



Source : Agreste - Recensement agricole de 2010

(3,2 têtes) mais aucun n'a plus de 20 équidés. Dans l'Orne, le Perche et plus généralement l'Est du département se distinguent de l'Ouest par une concentration d'animaux plus élevée. Les 190 exploitations ayant des chevaux de trait ont des cheptels plus grands (5,2 têtes en moyenne) et 7 ont plus de 20 animaux.

Deux exploitations sur cinq ayant des équidés ne détiennent pas d'autres animaux

Parmi les 5 211 exploitations ayant des équidés, 39 % élèvent et entretiennent exclusivement des équidés sur 41 600 ha. Elles rassemblent 33 840 équidés, soit 67 % du cheptel recensé. Deux types d'exploitation se distin-

guent : l'élevage professionnel et l'élevage « familial » dans le sens où le cheval ou poney restent d'un usage domestique sans fondement économique fort. Cette différence s'appuie sur de nombreux indicateurs. Ici, sont considérées comme professionnelles, les exploitations dont le potentiel de production excède 25 000 euros, exploitations qualifiées de « moyennes » ou « grandes » au recensement de 2010. L'élevage professionnel moyen ainsi défini, exploite 44 ha dont 31 ha de surface toujours en herbe (STH), quand l'élevage non professionnel occupe 8 ha, essentiellement en herbage (7,5 ha).

Il existe 700 exploitations professionnelles, totalement dédiées à l'activité

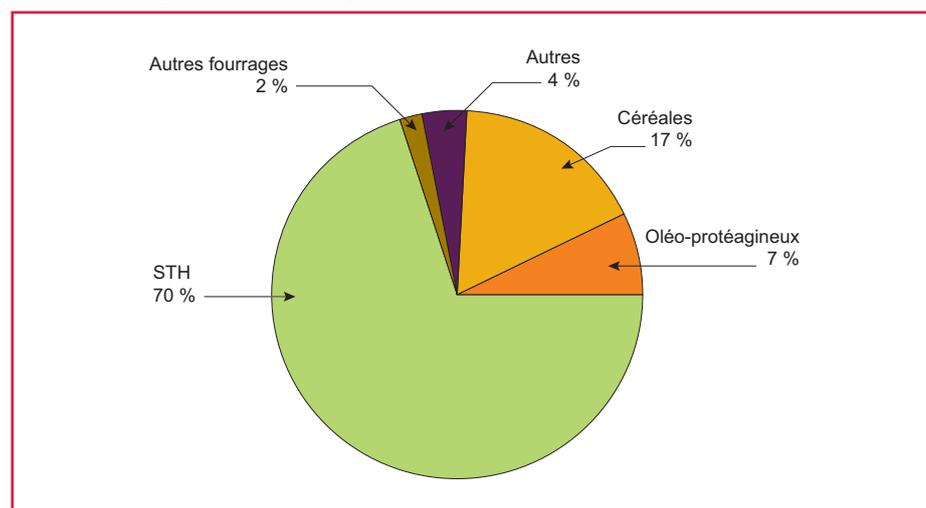
équine. De grande taille, elles comptent en moyenne près de 37 équidés dans leurs écuries, soit six fois plus que les autres exploitations possédant uniquement des chevaux. Ces structures aménagent et entretiennent de vastes herbages pâturés, mais leur surface agricole utilisée (SAU) se partage entre prairies et cultures de vente : 70 % de la SAU est en STH, 17 % en céréales et 7 % en oléagineux et protéagineux. Quant aux élevages de loisir ou de complément (qualifiées de « petites » exploitations), 93 % de leur SAU est réservée aux pâturages, 3 % aux plantes fourragères, 3 % aux céréales.

Un besoin en salariat

Les 700 exploitations professionnelles spécialisées emploient 1 120 actifs familiaux dont 810 chefs d'exploitation ou coexploitants. Parmi ces derniers, 25 % consacre moins de la moitié de leur temps de travail à l'exploitation, ce qui est élevé : dans les autres exploitations moyennes ou grandes, cette proportion n'est que de 7 %. De même, les chefs ou coexploitants d'élevages équins professionnels sont plus fréquemment des femmes que dans les autres productions (36 % de femmes contre 26 %).

Les élevages équins requièrent en plus une main-d'œuvre salariée abondante. Les exploitations professionnelles définies précédemment génèrent 1 280 emplois de salariés permanents, soit plus que le total des emplois familiaux. Pour l'ensemble des exploitations moyennes ou grandes de la région, la répartition des actifs permanents entre main-d'œuvre familiale et salariés permanents avoisine les 80 % et 20 %. Le besoin de main-d'œuvre se manifeste clairement : les trois quarts des emplois salariés permanents sont à temps complet, contre 59 % dans les autres exploitations régionales de même dimension économique. Il s'agit en majorité d'une main-d'œuvre masculine, mais la part des femmes est élevée (un tiers des emplois). Près de trois emplois sur quatre sont occupés par des ouvriers agricoles, 17 % par des techniciens.

SAU des « moyennes et grandes » exploitations élevant uniquement des équidés



Source : Agreste - Recensement agricole de 2010

Salariés permanents dans les exploitations « moyennes ou grandes » n'ayant pas d'autres animaux que des équidés

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres, contremaître, agent de maîtrise	44	20	64
Technicien	128	93	221
Ouvrier agricole	657	274	931
Stagiaire en formation en alternance	27	39	66
Ensemble	856	426	1 282

Source : Agreste - Recensement agricole de 2010

Dans la perspective des jeux équestres mondiaux organisés en 2014 en Basse-Normandie, la DRAAF complètera ce document, en 2013, par des publications plus ciblées sur des thématiques particulières propres à l'une ou l'autre des « filières » équines.

Définitions

Les données sont issues des recensements agricoles 2000 et 2010. La population étudiée correspond aux exploitations ayant déclaré au moins un équidé lors du passage de l'enquêteur.

● **Exploitation agricole** : unité économique qui a une activité agricole, qui atteint une certaine dimension et possède une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation même si les terres sont réparties sur plusieurs communes.

● **Dimension économique** : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brut standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit donc un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des « petites exploitations » est inférieure à 25 000 euros, celle des « moyennes exploitations » est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et celle des « grandes exploitations » est supérieure ou égale à 100 000 euros.

● **Actifs permanents** : personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole de façon régulière toute l'année. Ils comprennent les actifs familiaux et les salariés permanents.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

Les salariés permanents ne sont pas comptés comme actifs familiaux. Ils occupent un poste régulier toute l'année, quelle que soit sa durée, à temps partiel ou temps complet.

Les saisonniers ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Champ de l'étude

Le Recensement Agricole (RA) concerne seulement les exploitations agricoles remplissant les trois conditions suivantes :

- être une unité de production,
- atteindre une certaine dimension (surface supérieure ou égale à un hectare ou, à défaut, 20 ares de cultures spécialisées ou, à défaut, atteindre un seuil de production animale ou végétale suffisant),
- avoir une gestion courante et indépendante de toute autre unité.

Les effectifs équins du RA 2010 correspondent aux chevaux et autres équidés (ânes, mulets, bardots) présents sur l'exploitation le 1^{er} novembre 2010 ou à une autre date choisie par l'exploitant (en général, le jour du passage de l'enquêteur). Lorsque l'exploitation ne compte que des équidés, sans autres élevages ou cultures (l'exploitation serait alors retenue pour d'autres raisons), la notion de production élimine toutes les structures qui n'ont ni jument poulinière, ni étalon. Sans acte de reproduction régulier, la structure n'est pas retenue dans le champ du RA 2010.

De nombreux particuliers ou centres équestres possédant un ou plusieurs chevaux de loisirs non reproducteurs n'ont donc pas été recensés. C'est pourquoi, le RA 2010 ne permet pas de connaître l'effectif équin total, mais l'effectif présent dans les exploitations agricoles.

Agreste Basse-Normandie

n° 55 - juillet 2012 - 2,50 €

Directeur de la publication : François QUESNEL

Rédacteur en chef : Héliène MALVACHE

Rédacteur : Claude BONIOU

Composition : atelier national de composition et de diffusion du SSP à

Beauvais, **impression** : SRISE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1951-0411

www.agreste.agriculture.gouv.fr

<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>

Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2012

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Directeur : Yves GEFFROY

SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION
STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

6, boulevard du Général Vanier - CS 95181

14070 CAEN CEDEX 5

Tél : 02.31.24.97.41 - Fax : 02.31.24.97.00

